

Autorisation de photographeur et filmer

Dans un but strictement pédagogique et éducatif à des fins non commerciales, et sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée de l'enfant, les animateurs vont être amenés à utiliser, à reproduire et à diffuser des photographies, des enregistrements sonores, des créations (dessins, écrits, photographies et toutes sortes de réalisations intellectuelles) de votre enfant.

Le centre de loisirs s'engage à n'utiliser les représentations photographiques de votre enfant que dans un strict cadre pédagogique et à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

➤ **Représentations photographiques de l'enfant et enregistrements sonores de sa voix**

J'autorise les animateurs du centre, sans contrepartie financière, à diffuser des représentations photographiques ou des vidéos de mon enfant et des enregistrements sonores de sa voix :

- sur tous les supports numériques (cd, dvd...) à destination des familles des enfants	OUI	NON
- sur le site internet du centre de loisirs (ou blog)	OUI	NON
- sur grand écran	OUI	NON
- sur tout support papier (affichage dans le centre, album photo, presse...)	OUI	NON

Les légendes accompagnant les photos ne contiendront aucune information susceptible de rendre identifiables l'enfant et sa famille (nom, adresse...).

➤ **Créations de formes originales (dessins, écrits, photographies et toutes sortes de réalisations)**

En application de l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle, j'autorise les animateurs du centre et responsables du projet à diffuser les créations de mon enfant sans contrepartie financière :

- sur tous les supports numériques (cd, dvd...) à destination des familles des enfants	OUI	NON
- sur le site internet du centre de loisirs (ou blog)	OUI	NON
- sur grand écran dans toute manifestation	OUI	NON
- sur tout support papier (affichage dans le centre, album photo...)	OUI	NON

Cette autorisation de prise de vues et de diffusion est valable pour la durée de l'année scolaire en cours.

En application de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, toute demande d'accès, de rectification ou de suppression peut être effectuée auprès du Responsable Animation du centre de loisirs.

Nom et prénom

Responsable légal de l'enfant

Date et signature